

# Charte inter partenariale sur les services de proximité

Entre l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI des  
Côtes d'Armor, le Conseil Général des Côtes d'Armor, la  
Préfecture des Côtes d'Armor et la Région Bretagne

25 juin 2010

## Préambule

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor s'est engagée dans une réflexion nouvelle sur les services de proximité d'intérêt général, publics et non publics.

La force de cette démarche tient à deux préceptes :

### \* La concertation

Deux instances ont été mises en place pour orienter la démarche :

- Le comité inter-partenarial de pilotage et de suivi :

Il s'agit d'un groupe de travail constitué de représentants de quatre entités (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, AMF 22) chargé notamment de l'animation, du suivi de l'ensemble des travaux conduits sur le Schéma Départemental de Services de Proximité.

- Le comité technique :

Cette instance permet d'apporter un appui technique au comité inter-partenarial de pilotage et de suivi. Il est composé de l'AMF 22, de la direction de l'Economie, de l'Emploi et des Territoires du Conseil Général et du service de coordination de l'action départementale de la Préfecture.

### \* La consultation

Le comité inter-partenarial de pilotage et de suivi a élaboré un questionnaire exhaustif sur les services. Il a été porté par des élus référents représentant les conseils municipaux vers un panel illustrant la diversité des ménages du territoire costarmoricain.

Ainsi,

- 324 communes sur 373 ont participé à la démarche en désignant plus de 1000 élus référents,
- Un peu plus de 600 ont participé aux réunions de présentation,
- 273 communes ont retourné les questionnaires,
- 3009 questionnaires ont été retournés sur les plus de 4000 distribués.

## Les principales conclusions de l'enquête

L'expertise des résultats a été confiée au **Laboratoire Espaces et Sociétés** (ESO) de l'Université de Rennes 2. Différents éléments de conclusion émanent de leurs travaux :

- Les réponses des enquêtés ont clairement montré des **préoccupations liées à l'organisation de la vie quotidienne**. Trois familles de services sont largement arrivées en tête des inquiétudes des ménages enquêtés :
  - les services liés à la santé et aux personnes âgées,
  - les services liés à l'éducation, l'enfance et la jeunesse,
  - les services liés à la sécurité.
  
- Dans l'optique d'une meilleure organisation des services de proximité sur le département, il semble nécessaire de tenir compte de la **diversité des temporalités et des territorialités** des individus et des groupes sociaux. Ces mailles territoriales constituent les cadres spatiaux d'organisation de la vie quotidienne de la population.
  
- Il convient de penser plusieurs niveaux **d'échelles d'organisation et de développement** qui se réfèrent aux contraintes de la vie quotidienne des individus :
  - la proximité immédiate pour les services élémentaires,
  - le bassin de vie pour les pôles de services secondaires,
  - le chef-lieu du département pour les services plus spécialisés.

## 1. Objet de la charte

Cette charte a pour ambition de décrire, préciser les modalités d'organisation, de gestion et de promotion des services à la population costarmoricaine.

Le respect de celle-ci est **un engagement moral** de l'ensemble des partenaires.

## 2. Positionnement de la charte

Cette charte s'inscrit dans le prolongement de celle signée au niveau national, le 23 juin 2006, par Dominique de Villepin, Premier Ministre, Jacques Pélissard, Président de l'Association des Maires de France, et quinze opérateurs de services publics et au public.

Au niveau départemental, notre projet de charte se caractérise par une démarche concertée ascendante à partir des communes et de leurs habitants exprimant leurs besoins.

Le comité inter-partenarial a choisi de se positionner par rapport et dans le champ du projet prospectif « Côtes d'Armor 2mille20 ».

## 3. Objectifs de la charte

Cette charte a pour but de:

- Proposer les orientations pour une nouvelle organisation et un maillage des services,
- Optimiser l'existant,
- Offrir la meilleure qualité de services à chaque habitant selon sa collectivité de résidence.
- Favoriser l'accueil et le maintien des populations et des entreprises.

Ces objectifs visent à obtenir une bonne répartition des différents domaines de services à la population et aux entreprises sur le territoire de manière à assurer une viabilité des communes.

#### **4. Principes stratégiques**

Des principes doivent être mis en exergue :

- « **Il ne peut pas y avoir tout partout** »,
- « **Ça ne peut pas ne pas changer** »,
- « **Décloisonner et construire transversalement** ».

#### **5. Engagements communs**

Encourager le développement des services liés :

- A l'évolution des modes de vie,
- A l'allongement de la durée de la vie et à l'isolement des personnes âgées,
- A l'accroissement du travail féminin,
- A la formation.

Tendre vers l'équité territoriale et sociale :

- Intégrer la notion de proximité dans des caractères différents :

Selon le territoire, qu'il soit rural, périurbain ou urbain, la proximité est vécue différemment. Il faut à la fois tenir compte de sa dimension temporelle afin de dépasser sa seule approche spatiale.

- Définir des périmètres d'action,

- Identifier des acteurs institutionnels, socio-économiques.

#### Dépasser les frontières territoriales et administratives :

- Assurer le décloisonnement géographique et thématique en vue de conduire une réflexion transversale,
- Garantir à tous l'accès aux services de proximité fondamentaux (nature et qualité).

## **6. Aspects opérationnels**

→ L'opérationnalité de la charte : (cf. annexe 1)

Deux approches possibles :

- L'approche **territoriale** où le pays sera défini comme le territoire de base,
- L'approche **institutionnelle** avec la participation d'élus communaux et communautaires réunis en commissions.

→ Les actions concrètes à mener :

Des conventions devront être signées avec différents opérateurs publics ou privés afin de garantir un niveau minimum de services.

→ Le comité de suivi :

Ce comité pourrait correspondre à l'actuel comité inter-partenarial de pilotage et de suivi mais celui-ci pourrait s'élargir à d'autres acteurs.

Il pourrait se réunir 2 fois par an, en juin et décembre.

Il serait ainsi chargé de la réactualisation et de la modification de la charte émanant des différentes demandes issues des commissions de pays.

**Le Préfet des Côtes d'Armor,**



**Rémi THUAU**

**Le Conseil Régional de Bretagne,**



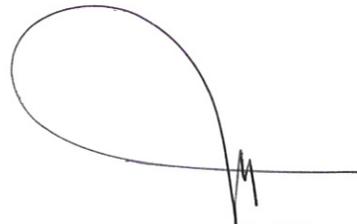
**Le Président,  
Jean-Yves LE DRIAN  
P/o Le Vice-président  
Thierry BURLLOT**

**Le Conseil Général des Côtes  
d'Armor,**



**Le Président,  
Claudy LEBRETON**

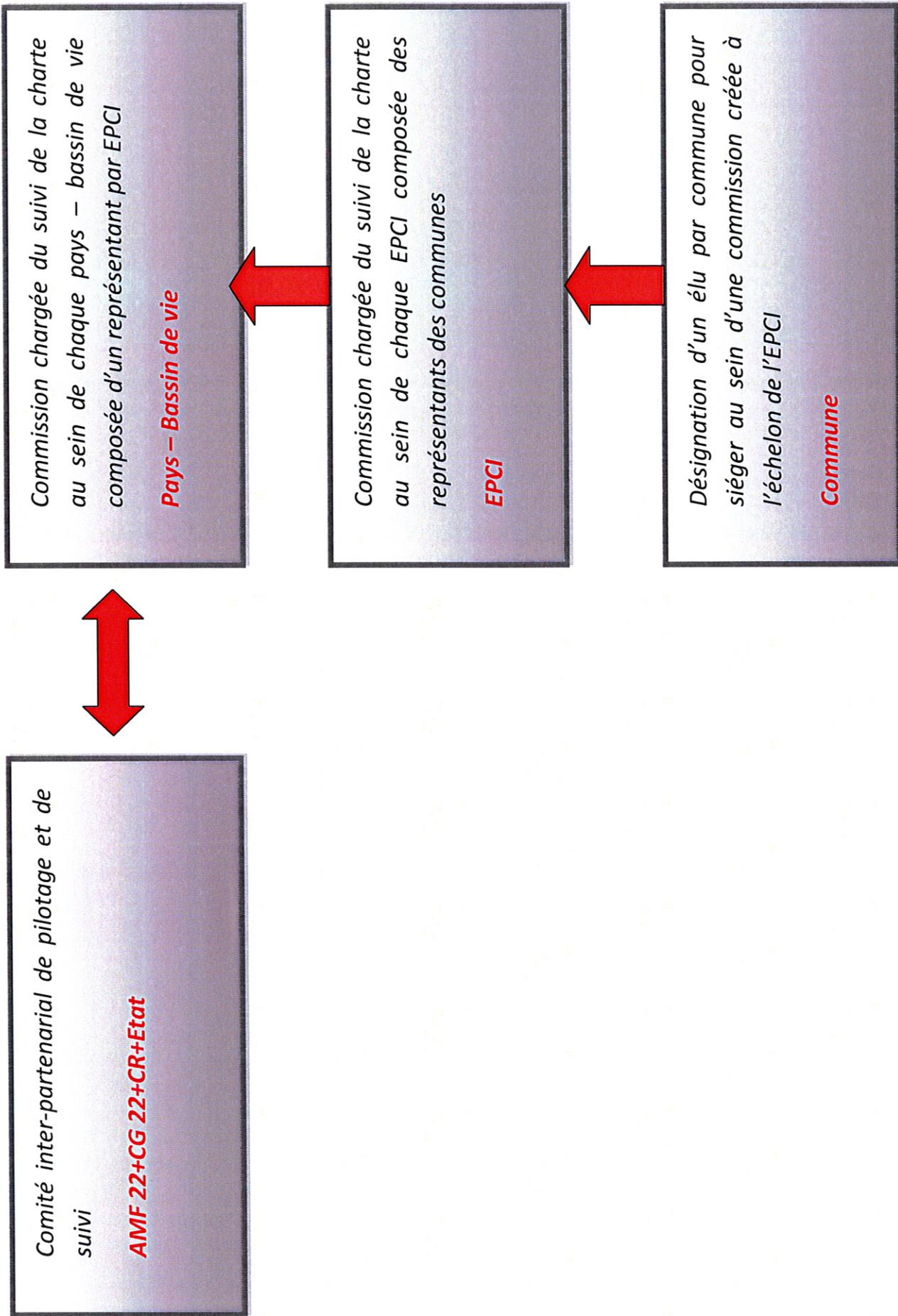
**L'Association des Maires et des  
Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor,**



**Le Président,  
René REGNAULT**

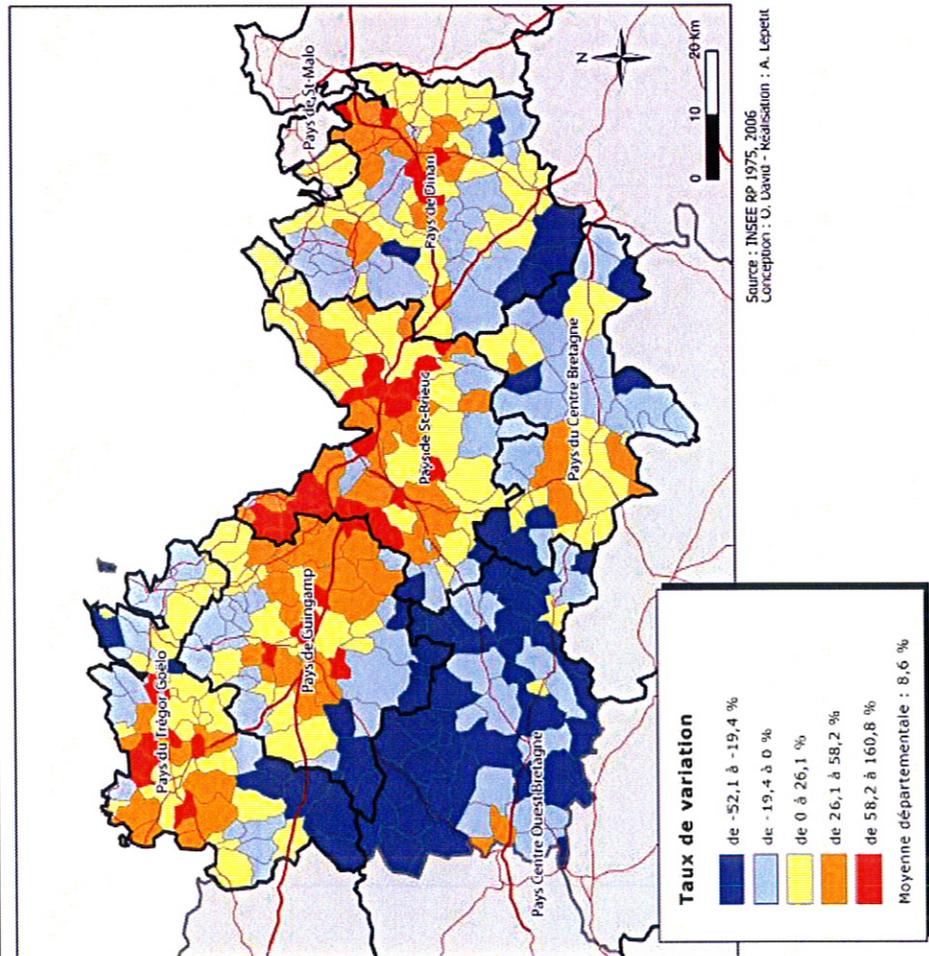
# ANNEXES

Annexe 1 : L'opérationnalité de la charte

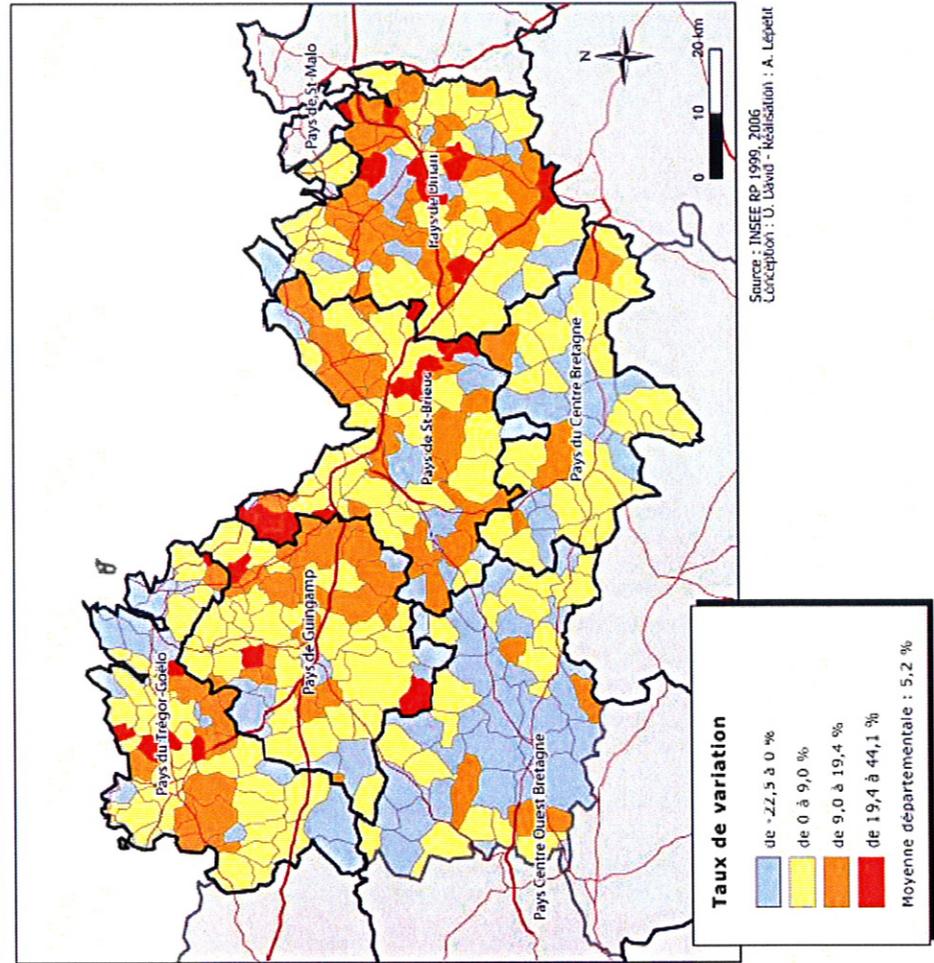


## Annexe 2 : La démographie du Département

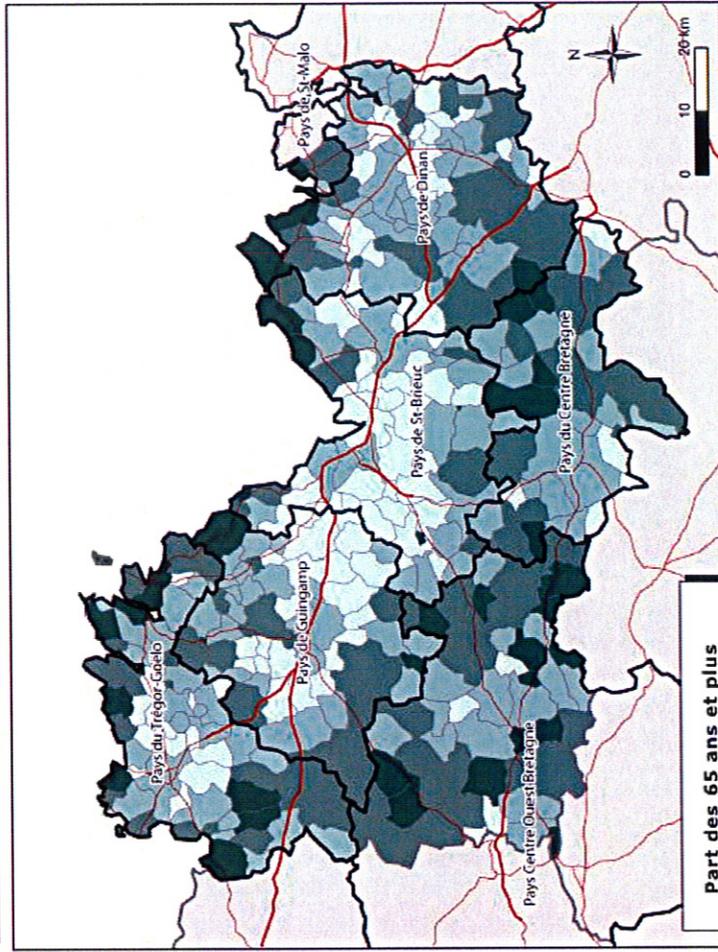
Variation de la population des communes entre 1975 et 2006



Variation de la population des communes entre 1999 et 2006



**Part de la population âgée de 65 ans et plus dans la population totale en 2006**



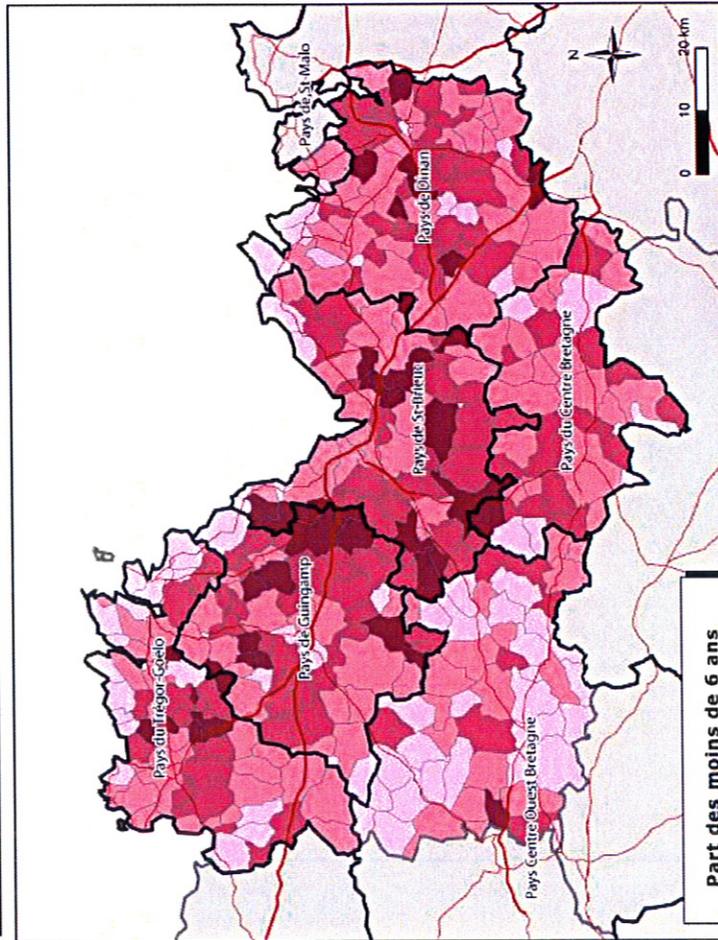
**Part des 65 ans et plus**

- de 7,5 à 16,9 %
- de 16,9 à 22,8 %
- de 22,8 à 29,7 %
- de 29,7 à 42,3 %

Moyenne départementale : 21,8 %

Source : INSEE RP 2006  
Conception : O. David - Réalisation : A. Lepetit

**Part de la population âgée de moins de 6 ans dans la population totale en 2006**



**Part des moins de 6 ans**

- de 2,5 à 5,8 %
- de 5,8 à 7,7 %
- de 7,7 à 9,9 %
- de 9,9 à 16,7 %

Moyenne départementale : 6,9 %

Source : INSEE RP 2006  
Conception : O. David - Réalisation : A. Lepetit

### Annexe 3 : Le calendrier de la démarche

Dates	Etapes de la démarche
<b>Septembre 2007</b>	Recrutement de la chargée d'études
<b>Octobre 2007</b>	Assemblée Générale de l'AMF 22
<b>Novembre 2007→Mars 2008</b>	Elaboration et validation du questionnaire
<b>9 et 16 mars 2008</b>	Elections municipales
<b>Avril 2008</b>	Définition de l'échantillon et mobilisation des élus référents
<b>Juin 2008</b>	Assemblée Générale de Renouveau de l'AMF 22
<b>Juillet 2008</b>	Organisation de réunions d'information pour les élus référents
<b>Septembre 2008</b>	14 réunions sur le Département pour informer les élus référents et distribuer les questionnaires
<b>Octobre 2008</b>	Assemblée Générale de l'AMF 22 et début de retour des questionnaires
<b>Novembre 2008→Mai 2009</b>	Saisie de 3009 questionnaires
<b>Juin et Juillet 2009</b>	Dépouillement et analyse des résultats
<b>Eté 2009</b>	Expertise de l'analyse des résultats auprès du laboratoire RESO de l'Université de Rennes 2
<b>Octobre 2009</b>	Assemblée Générale de l'AMF 22
<b>Novembre 2009→Février 2010</b>	Poursuite de la collaboration avec le laboratoire RESO
<b>Février 2010</b>	Assemblée Générale Extraordinaire
<b>Février 2010→Juin 2010</b>	Elaboration et signature de la charte